

Appel à candidature

1) Projet de la commune :

La commune d'Esparron est située dans le haut-Var, au nord-ouest du département, dans une région de collines.

Le village compte 364 habitants. Il est situé à 9 kms de Rians, 19 kms de Saint Maximin et 42 kms d'Aix en Provence.



La commune d'Esparron de Pallières comporte à ce jour, un seul Commerce : le Bistrot « Ecole Communale » à labelliser « Bistrot de Pays »

La municipalité pour dynamiser son attractivité touristique et offrir un service de proximité, de convivialité à sa population s'engage à maintenir un bar/restaurant/épicerie.

L'ancienne école située au cœur du village a été aménagée à cet effet en 2015.

Pour cela la commune cherche un gestionnaire (idéalement un couple) qui devra :

- Mettre en œuvre la démarche Bistrot de Pays en vue d'obtenir le label sous un délai d'un an. Son obtention sera une condition de la poursuite du contrat.
- Assurer l'exploitation du commerce toute l'année, les congés et jours de fermeture étant à déterminer en accord avec la municipalité, avec pour objectif une ouverture minimale de 10 mois par an.
- Proposer des horaires d'ouverture suffisamment larges pour assurer une activité de bar et de restauration. Ces horaires seront pour chaque saison établis en concertation avec la municipalité.
- Proposer, autant que possible, les services de base non assurés par ailleurs dans la commune tels que :
 - o La mise en place d'un point internet
 - o La mise en place d'un point épicerie
 - o Création d'un point de vente presse locale
 - o Un dépôt de pain
 - o Accepter les jeux de cartes et de société
 - o Organiser des animations festives et/ou culturelles régulières
 - o Mettre à disposition de façon qualitative les principaux documents d'informations touristiques locales, donner toutes les informations patrimoniales locales.
 - o Promouvoir les produits locaux du terroir.
 - o Proposer une restauration de type traditionnelle midi et soir principalement basée sur les produits et recettes de la région.
 - o Proposer une restauration de type casse-croûte à toute heure, basée elle aussi sur les produits régionaux.

2) Locaux et licence concédés



Site de l'école communale

Pour mettre en œuvre son projet la commune met à disposition un outil de travail complet : un local d'exploitation aménagé (*mobilier et aménagements de la salle inclus*), une licence IV.

Une visite de l'établissement peut être organisée sur simple demande auprès de la Commune.

Local d'exploitation :

Un local de 90 m² comprenant un espace bar avec comptoir, restauration, épicerie, sanitaires, cuisine et réserve. Une terrasse extérieure de 55 m².

Le montant de la redevance annuelle d'exploitation est de 5 400 euros, montant minoré la première année à 1 080 euros. (*Délibération 10-03042018*)

Une licence IV appartenant à la commune, dont la redevance est de 120 euros/mois. (*Délibération 10-03042018*)

Une caution de 10 000€ est exigée, elle sera déposée au Trésor Public avant la prise d'effet de la convention d'exploitation.

Restera à la charge de l'exploitant :

- Le matériel de bar (machine à glaçons, machine à café, machine à verre...)
- La vaisselle et les arts de la table
- Le petit matériel de cuisine.
- Le mobilier de terrasse

3) Présentation du contrat proposé :

Une convention administrative d'exploitation de 37 mois

Ouverture prévue seconde quinzaine de Juin 2019

4) Profil attendu :

Les candidats devront :

- Justifier avoir exploité en leur nom ou pour le compte d'un propriétaire un établissement similaire.
- Disposer d'une expérience significative (+ de 3 ans) et / ou être titulaire d'un diplôme en cuisine pour au moins l'un des exploitants.
- Être titulaire ou s'engager à obtenir le permis d'exploitation.
- Être titulaire ou s'engager à obtenir l'attestation de conformité HACCP.

En complément de ces références professionnelles, les candidats devront faire preuve :

- D'un excellent relationnel et d'une grande autonomie pour gérer leur exploitation avec un sens commercial développé.
- D'une capacité à intégrer la vie de la commune dont ils seront des animateurs en collaborant étroitement avec les acteurs de la vie associative et les élus.
- De qualité d'accueil, d'organisateur, et avoir la capacité à promouvoir le territoire dont ils devront acquérir une parfaite connaissance.

5) Mémoire technique à présenter :

- Une présentation personnelle faisant ressortir ses principaux atouts pour l'exploitation de ce type de commerce (CV + qualifications demandées).
- Des exemples de carte-type des menus, plats et des casse-croûtes envisagés.
- Une première approche des tarifs envisagés pour les consommations, menus, plats, casse-croûte, et épicerie.
- Les provenances envisagées pour les denrées alimentaires.
- Les services qui seront proposés.
- Des programmes-type d'animations festives et culturelles.
- Le détail du personnel requis pour l'exploitation selon les saisons « terroir ».
- Les horaires d'ouverture envisagés par saison.
- Le programme des prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et équipements de service : fréquence des opérations, prise en charge du remplacement de petit matériel, organisation interne...
- La fourniture par le candidat d'un compte d'exploitation prévisionnel (ventilation du chiffre d'affaires et des charges prévisionnelles).
- Un bordereau de situation fiscale à jour délivré par l'administration fiscale

Dépôt du dossier de candidature avant le **24 Mai 2019 à 15h00**,

Par courriel à esparron83@wanadoo.fr

ou

sous format papier à :

Madame le Maire d'Esparron de Pallières
Place de l'église
83560 Esparron de Pallières

6) Modalité de sélection :

- Pré-sélection à partir du mémoire technique des meilleures candidatures
- Audition des candidats
- Choix du candidat

Les critères de sélection seront les suivants :

- 40% Adéquation candidat(e)/projet
- 35% Viabilité économique
- 25% Disponibilité

Présélection dossier :

- Élus : Maire et les deux adjoints
- Techniciens : représentant CCPV, représentant CCI
- Sélection : présence d'un professionnel de la restauration en complément de la commission de présélection.

Validation du choix : par décision du Conseil Municipal

Liste de diffusion de l'appel à candidature

- Journal de l'hôtellerie
- Var matin
- Fédération des bistrots de pays
- Diffusion aux partenaires : CCI, CMA, Terre d'Ambitions, Provence Verte
- Affichage public au sein de la commune et site internet (<http://www.esparron.fr>)
- Radio Verdon

-